



CLOSTAN
Depuis 1983

Nos offres mariages



L'offre de mariage signé Clostan

Cocktails salé :

- Assortiment de Pita saumon, volaille ou jambon
- Blinis de tapenade noire & tomate séchée
- Blinis caviar d'aubergine & ricotta
- Blinis saumon
- Blinis Noix de Saint Jacques
- Tartelette crème fromagère, légumes croquants
- Tartelette poireaux
- Tartelette roquefort, noix, poire pochée au vin du jura
- Sablé Parmesan, crème fromagère & tomates confites
- Crémeux de choux fleur & pickles
- Pana Cotta aux agrumes & tartare de saumon
- Toast compote oignon et bleu d'auvergne
- Toast homard, agrumes
- Toast Foie gras
- Toast beurre truffé

Les animations :

- Escalope de foie gras snacké, brioche & balsamique
- Mini barbecue : brochette de foie gras et magret
- Foie gras mi-cuit, sur sa pomme de terre rôte
- Découpe de jambon ibérique
- Saint Jacques flambées au Grand Marnier
- Découpe de saumon gravlax
- Burrata & condiments

Valeur 2 pièces



L'offre de mariage signé Clostan

Cocktail 10 pièces salés froides & 2 animations

Entrée au choix :

- Foie gras mi-cuit, chutney mangue
- Carpaccio de noix de Saint Jacques & passion
- Déclinaison autour du saumon

Plats au choix:

- Magret de canard, jus réduit au cassis
- Suprême de volailles, crème forestière
- Pièce de veau braisé, sauce morilles (+5€)

Dessert au choix :

- **Entremet Bijou**
biscuit joconde, mousse chocolat noir, crémeux vanille, compotée de framboise
- **Entremet Mahogany**
financier cassis, compotée de mangue, crémeux pistache, mousse passion
- **Entremet feuillantine**
Croustillant feuillantine chocolat, mousse chocolat

Option : Fromage à l'assiette ou en buffet +6€

Option sucrée :

- Pièce montée de macarons (2€pcs)
- Fontaine à chocolat (5€)

Dessert réalisé par Jérôme Langillier, Champion du monde de pâtisserie 2009.

Choix unique pour l'ensemble des convives, minimum 60 personnes en dessous +5€

85€ par personne, hors service



L'offre de mariage signé Clostan

La prestation inclu :

Eau plate & eau gazeuze à discretion

Le droit de bouchon est offert

Transport compris dans un rayon de 60km au delà 0,95cts du km

La prestation n'inclu pas :

-Service : 40€/H, 1 serveur pour 30 convives.

-Cuisine : 50€/H, 1 serveur pour 70 convives.

-Heure supplémentaire : 50€/H, toute heure entamée est dûe.

-Location de vaisselle à votre charge, nous vous remettrons le catalogue de notre partenaire



Nos conditions générales de vente

PRINCIPE

Tous les plats sont élaborés dans nos locaux à partir de produits bruts. Les nouveaux textes communautaires régissant la profession nous obligent à détruire ou à jeter à l'issue de la réception, tous produits présentés aux consommateurs ou réchauffés.

En conséquence, notre société se dégage de toute responsabilité sur les risques encourus dans le cas où le client insisterait pour conserver des produits restants. Dans le cadre des livraisons, nous attirons votre attention sur le fait qu'il échoit au client de prévoir un mode de conservation ad hoc des denrées. Par mesure d'hygiène, aucune marchandise ne pourra être ni reprise ni échangée.

ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat des services de traiteur (« Les Services ») proposés par CLOSTAN (« Le Prestataire ») aux consommateurs et Clients non professionnels (« Les Clients ou le Client »).

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client. Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation des Services ou sur Internet.

Ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la conclusion du contrat de fourniture des Services et prévaudront le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées avant la conclusion du contrat de fourniture des Services. La validation de la commande de Services par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de la conclusion du contrat.

Les coordonnées du Prestataire sont les suivantes :

CLOSTAN
8, Cours Vitton
Lyon 69006



Nos conditions générales de vente

ARTICLE 2 - DEVIS ET COMMANDES

A. DEVIS

L'émission de l'offre reprend l'ensemble du cahier des charges du Client soit : la définition du menu, le nombre de convives, la date, les horaires, les prestations demandées ainsi que toutes particularités

techniques indispensables à la bonne exécution de la manifestation. La composition de toutes ces données est formalisée par un devis ainsi qu'un prix. Les prix indiqués sur le devis sont valables pour une durée de TRENTE (30) jours.

Le Client sélectionne les Services qu'il désire commander, selon les modalités suivantes :

un devis est systématiquement remis au Client,

le Client retournera à CLOSTAN, son contrat et devis paraphés en apposant la mention « lu et approuvé, bon pour accord » suivi de sa signature sur chaque document. Cette validation vaut également acceptation de toutes les contraintes réglementaires en vigueur, et notamment, au niveau limite horaire, limite d'alcoolémie et plus généralement les règles élémentaires liés au respect du bon voisinage.

Le devis établi par CLOSTAN constitue les conditions particulières venant compléter les présentes conditions générales. La commande est ferme et définitive et non susceptible d'annulation à compter de la réception de sa confirmation par CLOSTAN et après encaissement par celle-ci de l'intégralité de l'acompte dû, à savoir : 30% du montant de la prestation à signature du devis et le nombre d'adultes présents au cocktail ou au repas, indiqué sur le contrat, sera la base minimum de facturation.

CLOSTAN se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

B. COMMANDES

1. Formalités de validation

Le Client s'engage dès la signature du contrat à préciser le nombre de repas au plus juste qui devront être fournis. Il est de la responsabilité du Client de vérifier l'exhaustivité et l'exactitude des informations déposées sur le devis. La dernière version du devis validée provenant du Client fait état de référence, CLOSTAN ne pourra être tenu responsable d'une erreur validée par le Client.



Nos conditions générales de vente

La confirmation est effectuée exclusivement par le Client donneur d'ordre et payeur.

Acompte de réservation : Toute réservation doit être accompagnée d'un acompte de 30% TTC afin de bloquer définitivement la date de votre prestation.

Cet acompte ne pourra en aucun cas être qualifié d'arrhes.

Echéancier :

Un 2ème acompte devra être versé obligatoirement DEUX (2) mois avant la prestation et devra représenté 50% du montant total TTC restant dû, préalablement versée ;

LE SOLDE DE LA FACTURE EST A REGLER IMPERATIVEMENT 8 JOURS CALENDAIRES MINIMUM AVANT LA RECEPTION.

Le règlement du solde se fera par virement sur le compte bancaire de CLOSTAN dont les références sont ci-après indiquées :

IBAN

2. Exécution de la prestation

a. l'organisation.

Responsabilité du Client : le Client reconnaît être informé et fera son affaire des différents agréments et autorisations administratifs que nécessitent éventuellement l'

organisation et le déroulement de

Le Client sera seul responsable des perturbations du service de CLOSTAN dans le cadre de changement d'horaires lors du déroulement de l'évènement.

Le Client s'engage à prendre toutes dispositions notamment en matière d'assurances pour couvrir tous les risques de toutes natures inhérents à l'évènement.

Aucune réclamation sur le déroulement de la réception ne sera recevable postérieurement au jour de celle-ci.

Toute perte, vol, dégradation, disparition ou casse de matériel mis à la disposition des clients n'étant pas inclus dans le tarif du prestataire, seront facturés à leur prix de remplacement.

Le Client est seul responsable des agissements des participants à l'évènement, objet de la commande, il fera son affaire de toute question tenant à la sécurité des personnes et des biens ainsi qu'à l'autorisation à la régulation de la consommation des boissons alcoolisées, en aucun cas la responsabilité du prestataire ne pourra être recherchée de ces chefs.



Nos conditions générales de vente

b. Responsabilité du Prestataire :

CLOSTAN s'engage à fournir tout le matériel hôtelier (vaisselle, nappes, serviettes, verrerie, étuves...) pour le bon déroulement de la réception. Cependant, tout le matériel qui sera laissé à votre disposition (thermos, verres, nappes...) est placé sous la responsabilité du Client.

Il est expressément stipulé que :

La vaisselle et le nappage seront livrés par notre partenaire, le vendredi et récupérés le lundi après le mariage.

La vaisselle et le nappage ne pourront être réutilisés le dimanche par le Client.

La vaisselle usagée (couverts, verrerie, assiettes) sera rangée dans l'espace cuisine le samedi soir par nos soins avant le départ des équipes.

Le nappage laissé sur les tables avant notre départ le samedi soir devra être rangé par le Client le dimanche matin, dans les sacs en tissus spécialement prévu à cet effet.

CLOSTAN est assuré pour tout dommage matériel et corporel résultant de sa prestation durant l'exécution du contrat.

Les matériels endommagés ou manquants seront facturés au Client à leurs coûts initiaux.

CLOSTAN décline toute responsabilité en cas de vol de fond et valeur, perte, dégradation des effets appartenant aux clients et/ou aux participants qui pourraient survenir à l'occasion de la réception.

CLOSTAN rappelle qu'en cas d'animation musicale, le Client est redevable des droits d'auteur et effectuera de son propre chef les démarches nécessaires auprès de la SACEM.

c. Qualité et hygiène des aliments :

les livraisons seront effectuées par nos soins, en véhicule frigorifique à température réglementaire. Les produits alimentaires sont à conserver entre 0°C et 4°C (0° et 2°C pour les produits contenant des produits de la mer crus).

Il appartient au Client de s'assurer que les moyens techniques sont à disposition sur le site pour conserver les produits dans de bonnes conditions de température.

CLOSTAN peut également conserver un camion frigorifique sur place pour conserver les produits à la demande du Client.



Nos conditions générales de vente

Ce service n'est pas systématiquement possible et sera facturé au Client. Si ces conditions de gestion de température ne sont pas respectées, CLOSTAN décline toute responsabilité en cas de problème de santé lié à la consommation des produits. Par ailleurs, à l'issue de la prestation, le personnel de service a pour consigne de détruire toute marchandises restantes.

Le prestataire dégage toute responsabilité sur les risques encourus dans le cas où le Client insisterait pour conserver les produits restants moyennant une attestation de décharge signée par lui.

d. Allergènes : Nos produits contiennent pour certains des allergènes. La liste des allergènes contenus dans des ingrédients volontairement incorporés à la recette est à la disponibilité du Client à sa demande. Outre, les allergènes volontairement ajoutés, il n'est pas exclu que nos produits contiennent des traces d'un ou plusieurs des allergènes majeurs cités dans l'annexe II du règlement UE 1169/2011. En effet, malgré toutes les précautions prises durant la préparation, des contaminations croisées fortuites sont possibles.

e. Tri sélectif : Notre engagement en matière de tri, valorisation et recyclage des déchets engendrés par la prestation nécessite la mise à disposition par le Client, de contenants de tri sélectifs et un service d'évacuation des déchets.

f. Dépassements horaires : A partir d'une heure du matin, un surcoût de 50 € TTC par heure supplémentaire et par serveur en place sera facturé au Client.

ARTICLE 3 - TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

1. Tarifs

Les Services proposés par le Prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur selon le devis établi par le Prestataire, lors de l'enregistrement de la commande par le Prestataire. Les prix sont exprimés en Euros et TTC, sous réserve du taux en vigueur lors de la réception.

Compte tenu de la nature des produits que nous commercialisons sont assujettis à des hausses de marché (produits frais, alimentaires et périssables) nos tarifs sont susceptibles d'évoluer et d'être modifiés sans préavis. Dans le cas d'un changement de législation, les tarifs seront automatiquement réajustés, par exemple, en cas de valorisation de taux ou taxes et feront l'objet de la révision de notre devis.

Le paiement demandé au Client correspond au montant total de l'achat, y compris ces frais.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de la fourniture des Services commandés.

Notre personnel n'est pas formé pour la remise en état du lieu de réception, le Client doit s'assurer de la prise en charge de la prestation de ménage lors de la réservation de la salle.



Nos conditions générales de vente

2. Conditions de paiement

Lesdites conditions de paiement sont précisées à l'article 2 B1. qui précède et devront être respectées intégralement par le Client.

Le solde du prix TTC est réglable 8 jours calendaires avant la réception.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux de une fois et demie (1.5) le taux d'intérêt légal du montant TTC du prix de la fourniture des Services, seront acquises automatiquement et de plein droit au Prestataire, sans aucune formalité, ni mise en demeure préalable.

Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En outre, le Prestataire se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture des Services commandés par le Client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations.

Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par le Prestataire pour l'utilisation d'un moyen de paiement ne pourra être facturé au Client.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE MODIFICATION

1. Nombre de personne définitive

Le devis ci-joint a été spécifiquement établi pour un nombre de personnes demandé par le Client.

Pour être recevable, toute demande de modification du nombre de participant doit nous être communiquée par écrit au plus tard SEPT (7) jours ouvrés avant la date de la prestation, passé ce délai, il ne pourra plus être modifié.



Nos conditions générales de vente

Une nouvelle version du bon de commande modifié sera alors établie et devra être validée par le même Client donneur d'ordre. Si le nombre définitif devait augmenter dans les 7 jours ouvrés précédant la réception, nous ne pourrions assurer les repas qu'en fonction de nos approvisionnements et nous nous réservons le droit de remplacer les produits tout en gardant la même qualité.

2. Annulation

Toute annulation, même partielle, doit être exprimée par écrit par une lettre recommandée avec accusé de réception.

Clostan n'effectue qu'une seule prestation par week-end, toute annulation est dommageable à l'entreprise

Dans l'hypothèse où le Client déciderait d'annuler sa commande pour quelque raison que ce soit, il se verrait soumis au versement d'un dédit suivant l'échéancier suivant :

Annulation plus de SIX (6) mois avant la réception : l'acompte de 30%TTC déjà versé, pourra être transformé sous forme d'avoir (valable DOUZE (12) mois et en une seule utilisation) ;

Annulation moins de SIX (6) mois avant la réception et préalablement au versement du second acompte prévu à DEUX (2) mois de la prestation, : le premier acompte versé à la commande sera de plein droit acquis à CLOSTAN et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement ;

Annulation à moins de SEPT (7) jours avant la réception : 100% du montant TTC du devis.



Nos conditions générales de vente

3. Report

Tout report, pour quelque raison que ce soit y compris en cas de force majeure, ne peut engendrer la restitution des acomptes déjà encaissés, néanmoins le montant de l'acompte sera attribué à la manifestation reportée dans les DOUZE (12) mois, de même que le report de l'événement entraîne la révision de nos tarifs et du contenu de nos propositions. Dans le cas où, le nombre de repas subirait une variation inférieure à la manifestation initialement prévue, CLOSTAN se réserve le droit de modifier le prix unitaire de vente et de facturer des frais techniques, administratifs et de dédommagement auprès de ses propres prestataires.

ARTICLE 5 – FORCE MAJEURE

CLOSTAN est dégagé de plein droit de ses obligations sans paiement d'indemnité d'aucune sorte en cas de survenance d'un évènement de force majeure ou cas fortuit, notamment en cas de guerre, émeute, blocus, grève totale ou partielle, incendie, fermeture administrative par décision de l'état, blocage de moyens de transport, crise sanitaire ou toute autre évènement extérieur susceptible de perturber la bonne circulation des marchandises.

De même, la responsabilité de CLOSTAN ne saurait être engagée pour tout inconvénient ou dommage inhérent à l'utilisation d'internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou un virus informatique.

De convention expresse et déterminante à la conclusion du contrat, dans l'hypothèse où la prestation commandée ne pourrait se dérouler à date convenue en raison d'un cas de force majeure, l'acompte versé resterait acquis à CLOSTAN, dans les conditions et modalités fixées à l'article 4 susvisé ; un avoir correspondant au montant de l'acompte versé sera valable sur une durée de DOUZE (12) mois suivant son émission serait en pareil cas adressé au Client, à l'exclusion de tout remboursement.

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

La Partie constatant l'évènement devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.



Nos conditions générales de vente

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire et ne dépasse pas une durée de 90 jours. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles.

A cet effet, la Partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

ARTICLE 6 – DROIT APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent entre le Prestataire et le Client sont régies par et soumises au droit français. Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française.

ARTICLE 7 - LITIGES

Tous les litiges auxquels les opérations de Fourniture de Services conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution ; leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le Vendeur et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun à savoir le Tribunal de Commerce de LYON.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L 612-1) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

ARTICLE 8 – DONNEES PERSONNELLES ET PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

Dans le cadre de ses relations contractuelles, CLOSTAN est amené à collecter des données à caractère personnel nécessaire au traitement de la commande. Conformément aux dispositions

légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Pour exercer ces droits et obtenir des informations détaillées sur les durées de conservation des données, le Client doit contacter CLOSTAN à l'adresse suivante : 8 Cours Vitton, Lyon 69006 ou par internet à l'adresse suivante : clostan.contact@gmail.com



Nos conditions générales de vente

Les informations collectées ont pour finalité le suivi des commandes, la gestion de la relation client et, si l'utilisateur y a consenti, la prospection clients. L'accès à vos données personnelles est strictement limité au personnel de CLOSTAN.

Aucun profilage ne sera réalisé et plus généralement aucune décision automatisée ne sera prise sur la base des données collectées.

Nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder, ni donner accès à des tiers aux données du Client sans son consentement préalable, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude, exercice des droits de la défense, etc...).

Le Client est informé qu'il dispose du droit d'introduire une action auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

ARTICLE 9 – INFORMATION PRECONTRACTUELLE – ACCEPTATION DU CLIENT

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation et notamment les informations suivantes : les caractéristiques essentielles du Service; le prix des Services et des frais annexes (livraison, par exemple) ; en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le Prestataire s'engage à fournir les Services commandés ; les informations relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ; les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ; les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ; la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

Le fait pour une personne physique (ou morale), d'effectuer un achat immédiat ou de commander un Service emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.